



Crolles, le 18 novembre 2019,

« Je pense que l'agriculture - avec la science et l'art - est l'avenir de l'humanité, car c'est par définition un métier du renouvelable qui travaille avec le sol, le vent, le soleil, l'eau et les savoirs locaux... Là est notre futur commun. Mais nous avons besoin d'un message politique fort de la mutation de l'agriculture et de la sanctuarisation des sols arables dans une France écologique et démocratique. »

Jean Viard, dans : le 1, 6-11-19

*Escoute, Bucheron (arreste un peu le bras)
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas,
Ne vois-tu pas le sang le quel degoute à force
Des Nymphes qui vivoyent dessous la dure escorce ?*

Pierre de Ronsard, dans : « Contre les bucherons de la forêt de Gastine »

Le 29 octobre 2019, Le Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan informait le Bureau du Conseil de Développement (CD) du Grésivaudan de son souhait d'obtenir un avis sur les projets de plans d'action triennaux agriculture, alimentation et forêt, mis en délibération lors du Conseil Communautaire du 29 novembre. L'avis que vous trouverez ci-après a été débattu et validé en plénière du Conseil de Développement le 14 novembre 2019, pour être présenté aux membres du Bureau de la Communautés de Communes le 18 novembre, comme proposé par la Président.

Nous nous réjouissons de la volonté de la Communauté de Communes de porter une politique agricole, alimentaire et forestière plus ambitieuse et tenant mieux compte du contexte de crise écologique et sociale dans lequel nous nous trouvons. Nous regrettons en effet que ces politiques aient trop longtemps tenu une place très secondaire dans la « vallée de la microélectronique ». Nous remercions donc la Vice-Présidente d'avoir eu la persévérance de faire aboutir ce projet.

Nous sommes en effet actuellement dans une situation d'urgence : les 10 prochaines années vont être décisives. Les constats scientifiques alarmants s'accumulent sur la crise écologique et globale, les jeunes nous le rappellent quotidiennement. Les « gilets jaunes » qui se sont mobilisés localement pour « la fin du mois » ont exprimé dans leurs réunions une préoccupation sérieuse pour « la fin du monde » et notamment une grande inquiétude concernant la qualité de l'alimentation (« vrai débat » local). Cette inquiétude nous est également remontée par un certain nombre d'habitants, en complément de leur interrogation sur la qualité de l'air et de l'environnement suite aux épandages de pesticides. C'est dans ce contexte que le Conseil de Développement a décidé de constituer un groupe de travail (GT) ouvert aux habitants de la vallée, dédié à ces problématiques.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRESIVAUDAN

Communauté de Communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles Cedex

www.le-gresivaudan.fr/cd

Notre groupe s'est nommé « Alimentation-Santé-Agriculture ». Nous avons fait le choix de mettre en avant la préoccupation de la santé alors qu'elle ne relève pas des « compétences » de la Communauté de Communes. La santé est une problématique systémique incontournable dans le contexte actuel de crise écologique et sanitaire : très forte augmentation des maladies chroniques avec un coût humain mais aussi financier majeur. La santé des habitants dépend à 20% environ du soin et à 80% des politiques publiques nationales et locales : ces politiques doivent donc intégrer la préoccupation de la santé de façon transversale, comme le préconise l'OMS.

De son côté la réflexion du groupe de travail sur la forêt, synthétisée dans une première note de 2016 à la Vice-Présidente Agriculture-Forêt, a été développée et actualisée en 2019 à l'occasion de cette saisine dans un sens convergent avec la réflexion agriculture, en incluant davantage les questions de demande sociale, d'urgence climatique et de santé publique.

Pour une meilleure compréhension, notre contribution suivra le plan du projet de délibération annexé à la saisine transmise par le Président le 29 octobre. Nous sommes conscients du caractère imparfait et partiel de cet avis rendu dans un délai très restreint et restons à la disposition des élu.e.s de la Communauté de Communes pour présenter cet avis plus largement.

***Le Bureau du Conseil de
Développement du Grésivaudan***

I – AGRICULTURE & ALIMENTATION

Orientation 1 - Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette	4
-> Ambition 2030 pour les cantines : 80% durable dont 50% bio	4
Structurer l'amont, massifier la distribution de produits locaux	4
Améliorer l'accessibilité sociale des aliments locaux et sains.....	5
Orientation 2 - Réussir la transition vers un modèle plus résilient	7
-> Ambition 2030 : 50% des surfaces globales en HVE - Haute Valeur Environnementale et bio (100% zones de captage)	7
Projet global sur les périmètres de captage.....	7
Développement de l'agriculture nourricière.....	7
Nos remarques sur l'Orientation 2.....	8
Orientation 3 – Préserver la terre agricole de production agricole pour répondre aux besoins des habitants	9
Proposition de réécriture du titre de l'orientation	9
-> Ambition 2030 : conserver les 11 000 ha de SAU ou équivalent en valeur ajoutée	9
Proposition de réécriture du sous-titre.....	9
Préserver la terre agricole.....	9
Nos préconisations.....	10
Orientation 4 - Créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et la population	10

II– FORET

Expertise d'usage : la perception de la forêt, les besoins ressentis	11
Un intérêt croissant de divers publics, et des inquiétudes	11
L'urgence climatique	12
La nécessaire implication de la population	12
Vers une vision partagée.....	13
Expertise (socio-)technique sur les orientations 2020-2030 et le plan d'actions triennal.....	13
Remarques générales : ciblage des actions, objectif qualité, compétence technique	13
Gérer et renouveler durablement la ressource forestière.....	14
Améliorer l'accessibilité de la ressource et augmenter la mobilisation respectueuse des bois.....	15
Développer le potentiel de la filière-bois locale au service de la transition énergétique.....	16
Placer les forêts du Grésivaudan au cœur du système territorial.....	17
Conclusion	18

III- ANNEXES

Enquête CD Grésivaudan mai à novembre 2019.....	19
Bibliographie.....	19

I – AGRICULTURE & ALIMENTATION

Orientation 1 - Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette

-> **Ambition 2030 pour les cantines : 80% durable dont 50% bio**

Cela fait près de 30 ans que l'on parle de développement durable. Certaines communes sont déjà à 100% de produits bio dans l'assiette des enfants à la cantine (exemple de la commune de Mouans-Sartoux, Alpes-Maritimes - 10 000 habitants – 1000 repas bio/jour¹). **Nous souhaiterions que l'ambition annoncée de 80% de durable dont 50% de bio soit atteinte dès 2025.**

Pour 2030, nous pourrions viser 100% d'alimentation durable pour nos enfants, dont 80% de bio (en moyenne) dans les cantines du territoire. Ce serait un véritable signal pour inciter la population à changer de mode de consommation, et pour favoriser la croissance des filières bio. Les collectivités locales peuvent donner l'exemple et agir comme un véritable levier pour encourager la transition agricole et alimentaire.

Structurer l'amont, massifier la distribution de produits locaux

Encouragement à l'accès des produits locaux dans les grandes et moyennes surfaces, les commerces, les grossistes.

- La formulation « Acheminer beaucoup plus de production locale vers la grande distribution » suscite des réserves parmi les membres du CD et du GT. Nous sommes favorables à la structuration des filières locales et à l'objectif d'améliorer l'accessibilité de tous aux produits locaux. **Pourquoi cibler seulement ce circuit de la grande distribution?** N'est-ce pas aussi le rôle des pouvoirs publics de favoriser des circuits alternatifs, d'expérimenter des formes innovantes de circuits courts et de distribution de proximité permettant de mieux rémunérer les agriculteurs, de créer une proximité entre ceux-ci et les consommateurs ? Il est encore possible d'améliorer dans le Grésivaudan ces alternatives aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), tout en accompagnant le changement de comportement des consommateurs vers des modes d'achat plus responsables.
- Une étude de l'INRA de 2017 montre que 100€ dépensés par le consommateur dans un magasin de producteurs génèrent 262€ de dépenses sur le territoire, contre, en moyenne 106€ pour un supermarché et 175€ pour un commerce de proximité (revue Village de l'INRA, octobre 2019).
- La question du « juste prix » garanti par les GMS est essentielle. Or pour l'instant, la loi EGALIM n'a pas réussi à assurer des prix agricoles rémunérateurs, comme le constatent UFC-Que choisir et la Confédération paysanne (communiqué du 11 octobre 2019).

Produits locaux

Nous proposons de **mentionner « produits locaux, durables et sains »** comme dans l'action suivante sur la restauration collective.

¹ Chiffres 2016 (source <http://mead-mouans-sartoux.fr/>) :

Prix du repas de 2,00 à 6,20€ (prix moyen 3,13€), dont denrées : 2,04€. Prix de revient d'un repas tout compris : 10,57€.

- **Locaux** : relocaliser l'économie en développant la production agricole locale est un objectif incontournable dans le cadre de la transition : économie des ressources et de CO₂, meilleure traçabilité pour la santé, développement local, amélioration de l'autonomie et de la résilience du territoire ... Nous y sommes vraiment favorables.
- **Durables** : cette relocalisation doit permettre de s'extraire d'un système agro-industriel mondialisé en crise. Avec un revenu moyen proche du SMIC, 1/3 des agriculteurs ont un revenu inférieur à 350€ mensuel. Ce système n'est pas durable : fortement émetteur de GES², il pollue l'air, l'eau, le sol, l'alimentation. Il entraîne une perte de biodiversité sans précédent et menace la survie de l'humanité. Nous devons donc recréer au niveau local une agriculture plus durable, telle qu'elle est définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- **Sains** : un produit local n'est pas forcément de qualité. Il l'est certes assez souvent même sans avoir de label : c'est le cas de l'élevage de montagne avec alimentation majoritaire à l'herbe. Cependant si une pomme bio importée d'Argentine est un non-sens, une pomme locale traitée 35 fois peut-elle être un produit de qualité ? L'encouragement à la production locale doit donc **s'accompagner rapidement d'un soutien aux agriculteurs pour une amélioration des pratiques, c'est-à-dire vers l'agroécologie** (pouvant aller ou non jusqu'au bio selon les possibilités de chacun). C'est le meilleur moyen de la rendre crédible auprès des consommateurs et de lui garantir une plus-value incontestable par rapport à des produits importés. Nous avons d'ailleurs entendu des agriculteurs, non bio mais ayant beaucoup progressé dans leurs pratiques, se plaindre de ne pas être reconnus dans leurs efforts.

La marque ISHERE

- L'origine locale et la juste rémunération sont intéressantes. Mais quid des critères de qualité ? Les produits « respectent des conditions de production sanitaires et valorisent les pratiques environnementales » selon le site : est-ce un simple respect de la réglementation ?
- **Nous regrettons que le cahier des charges ne soit pas accessible, ce qui dénote un manque de transparence très préjudiciable.** Nous alertons la Communauté de Communes sur cet aspect et souhaiterions que son soutien soit conditionné au contenu du cahier des charges (critères de qualité des produits), une fois qu'il sera connu, et à sa transparence.

Améliorer l'accessibilité sociale des aliments locaux et sains

Par la restauration collective

Nous approuvons les mesures proposées, tout en rappelant que nous souhaitons revoir les objectifs pour qu'en 2025, l'alimentation en restauration soit à 80% durable et 50% bio. Elles vont dans le sens de la volonté de la majorité des communes d'améliorer leur restauration collective, comme nous l'avons perçu lors de l'enquête menée par notre GT entre mai et novembre 2019³. Nous ferons quelques remarques :

- **Mettre réellement en œuvre la loi EGALIM** sans se contenter d'afficher des pourcentages qui ne correspondent pas toujours à une amélioration de la qualité. Ceci est complexe car l'on peut hélas respecter formellement 20% de « bio » avec des produits transformés de faible intérêt nutritionnel. Nous encourageons fortement **l'adhésion des communes à des démarches de type**

² Gaz à effet de Serre

³ Voir en Annexe

Label Ecocert en cuisine ou à l'association Un plus Bio qui apportent un soutien et génèrent une dynamique très profitable pour les communes.

- Accompagner l'approvisionnement est possible pour des communes en régie directe pour la restauration scolaire. Or actuellement la majorité des communes (84%) délègue ce service à un prestataire. **L'accompagnement des communes par la Communauté de Communes serait intéressant pour mutualiser les bonnes pratiques, accompagner la rédaction de cahier des charges pour ces marchés publics et le respect de ces cahiers des charges.**
- A moyen terme, **certaines communes souhaiteraient mettre en place des cuisines centrales en régie** mais hésitent du fait de leur taille modeste : **comment la Communauté de Communes pourrait favoriser une mise en commun par bassins de services et accompagner les communes volontaires ?** Un benchmark pourrait être intéressant (exemple du val de Drôme).

Concernant la cible famille/nouveaux parents

- Nous rappelons la particulière vulnérabilité des « 1000 premiers jours » de l'enfant dès la conception (campagne OMS, reprise récemment par le gouvernement). Des scientifiques de plus en plus nombreux conseillent une alimentation bio pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Le terme de « promotion de l'achat local » sans référence à la santé est donc un peu court. L'information et la formation à cette notion sont essentielles.
- Fait nouveau, les instances officielles préconisent maintenant un minimum de 20 % de bio dans l'alimentation (cf PNNS : Plan National Nutrition Santé).
- **Une réflexion doit être menée avec des professionnels sur l'accompagnement au changement de comportement** (consommation plus saine et plus responsable), processus qui ne se limite pas à l'information et prend en compte le vécu et les représentations de la personne.

Concernant les Personnes à faibles revenus

- L'alimentation est effectivement une cause majeure des inégalités de santé et ceci dès la grossesse. La diversité des approches proposées est intéressante, elle doit permettre de s'adapter aux besoins de chacun.
- De manière générale, **l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité ne pourra se faire que par la généralisation de l'agroécologie locale** (cf : exemple récent de problème de qualité par le manque de traçabilité dans l'aide alimentaire).

Orientation 2 - Réussir la transition vers un modèle plus résilient

-> Ambition 2030 : 50% des surfaces globales en HVE - Haute Valeur Environnementale et bio (100% zones de captage)

Pour nous, cet objectif est en deçà du plan Ecophyto⁴ qui fixe une réduction des phytosanitaires de 50% à l'horizon 2025. Cela implique « des mutations profondes des systèmes de production », et un « lien fort avec l'agroécologie ».

L'objectif à 10 ans devrait être 100% d'agroécologie dont le bio sur l'ensemble du territoire.

Projet global sur les périmètres de captage

- Ce projet est bien sûr nécessaire et permet de rattraper un énorme retard dans la protection des ressources en eau, la collectivité locale devant pallier l'insuffisance des politiques de l'Etat. Mais il serait souhaitable d'afficher une volonté globale de développer l'agroécologie sur l'ensemble du territoire, notamment pour toutes les filières courtes, en cohérence avec le développement et la promotion des produits locaux comme dit plus haut. Nous rappelons que l'alimentation constitue environ 95% de l'apport de pesticides par ingestion (l'eau en apportant en moyenne 5%). La situation en matière de réchauffement climatique et de disparition de la biodiversité ne permet pas d'attendre 10 ans pour enclencher la transition. Sur ces questions, la communauté de communes semble peu soutenue par l'Etat, peut-être faut-il le rappeler !
- **L'ambition politique pourrait se traduire sous forme d'un plan prévisionnel pour l'agroécologie, à une échéance de 12 ans, et par étapes de 3 ans** (la 1ère étape étant déjà engagée). Il permettrait de définir des objectifs, de hiérarchiser les actions, de repérer les coûts nécessaires et les points durs qui nécessiteraient une aide (Etat, Région, Europe...). Il pourrait également favoriser la mobilisation citoyenne.
- Des collectivités ont engagé cette réflexion prospective, comme l'agglomération Valence-Romans qui a lancé une étude « Trajectoire agricole et alimentaire durable Horizon 2050 », financée à 80% par l'Europe, sur le modèle du scénario ATERRES 2050 (l'échéance 2050 nous paraît cependant un peu lointaine dans le contexte de crise actuelle)

Développement de l'agriculture nourricière

Nous y sommes très favorables et nous nous réjouissons que des critères de qualité aient été inclus. Nous sommes très favorables au repérage et à la diffusion des semences adaptées localement.

- Il est mentionné « en lien avec les évolutions de la PAC ». Nous espérons que la nouvelle PAC sera plus favorable à la transition que l'actuelle. A défaut, **nous espérons que le territoire pourra contribuer à pallier ces insuffisances dans le cadre du Programme Alimentaire interTerritorial (PAIT).**
- **Quel soutien à l'évolution des pratiques en arboriculture pour une production locale de qualité ?** Les fruits sont les produits les plus chargés en résidus de pesticides. La modification des pratiques peut être complexe dans ce domaine et nécessiter un soutien public, s'il faut changer de variétés par exemple sur une partie de l'exploitation ou augmenter la main d'œuvre.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>

- La protection des populations d'abeilles est une excellente idée. Mais comment y parvenir sans un recours généralisé à l'agroécologie et la diversification des cultures qui va avec ?

Nos remarques sur l'Orientation 2

- **La HVE** (Haute Valeur Environnementale) est pour l'instant le seul label existant concernant l'agroécologie. **Nous soulignons qu'elle n'en constitue qu'une mise en oeuvre partielle. Elle n'inclut pas l'aspect énergétique** alors que c'est une thématique à traiter en urgence et ceci sur un territoire qui va renouveler son PCAET ! Les critères en matière de biodiversité ne concernent pas la biodiversité sauvage, les exigences en matière de réduction des engrais chimiques sont assez minimalistes. En matière de phytosanitaires, l'option A permet au mieux une réduction de 50 %, ce qui est l'objectif du plan Ecophyto pour l'ensemble du pays d'ici 2025. L'option B est moins exigeante dans le cas d'une production à forte valeur ajoutée. **Nous demandons une réflexion sur ce sujet dans le cadre du PAiT.**
- **Éléments importants pour le développement des pratiques agroécologiques :**
 - Importance des arguments sur l'efficacité économique qui montrent qu'en diminuant ses dépenses d'intrants chimiques, l'agriculteur est gagnant en revenu.
 - **Développer l'idée d'une plateforme, au niveau du PAiT ou plus largement, du style « Osez l'agroécologie » réalisée dans le Sud-Ouest**
 - **Soutenir la création de GIEE qui peuvent regrouper des agriculteurs bio et non bio** et ont une valeur exemplaire pour démarrer et structurer des filières de production, de l'agronomie à la commercialisation
 - **Importance de l'accompagnement personnalisé pour sécuriser l'agriculteur:** pour cela des financements doivent être recherchés auprès des différentes institutions
- **Ce qui n'est pas mentionné**
 - **Le couvert permanent des sols (éviter les sols nus l'hiver) pour augmenter le stockage du carbone de l'air dans les sols.** Cette action sera sans doute prévue à proximité des captages puisqu'elle évite aussi le lessivage des nitrates. Mais elle devrait être selon nous, étendue au territoire dans le cadre du PCAET
 - **Une référence au plan Ecophyto :** celui-ci est en échec depuis 2008, n'ayant pas réussi à réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018 comme cela était prévu. Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que l'Etat a peu mobilisé les collectivités locales et leur a apporté peu de soutien. **Comment relayer ce plan sur notre territoire ? Comment utiliser au mieux les 2 fermes DEPHY qui existent depuis peu ?** Ne pourrions-nous pas en avoir d'autres sur d'autres filières si des agriculteurs sont volontaires ?
 - Il existe parmi les habitants une inquiétude liée aux traitements, notamment des noyers. **Une Charte de bonnes pratiques**, initiée par l'association Noix nature santé, est en discussion sur le territoire de Saint-Marcellin avec les représentants du monde agricole. Elle devrait aboutir à la fin de l'année et pourrait rentrer dans le cadre du plan Ecophyto. **Ne pourrait-on pas initier une démarche de ce type sur notre territoire après concertation?**

Orientation 3 – Préserver la terre agricole de production agricole pour répondre aux besoins des habitants

Actuellement, l'exploitation de la terre agricole, dont celle du Grésivaudan, répond pour l'essentiel aux besoins des habitudes alimentaires inculquées aux consommateurs par la logique commerciale de l'industrie agroalimentaire.

La crise écologique traduit un besoin impérieux de changement de comportement global y compris pour l'agriculture.

Proposition de réécriture du titre de l'orientation

Orientation (3) : garantir la potentialité foncière existante de manière à permettre l'évolution de la production agricole actuelle pour mieux répondre aux objectifs d'une agriculture nourricière locale, durable et saine.

Cette production améliorera l'autonomie alimentaire du territoire et des territoires voisins et les rendra plus résilients face à la crise écologique.

-> Ambition 2030 : conserver les 11 000 ha de SAU⁵ ou équivalent en valeur ajoutée

Une large majorité du GT s'oppose à l'idée d'un sacrifice de l'espace agricole compensé par un « équivalent en valeur ajoutée ». Cette ambition, telle qu'affichée en l'état, rend applicable immédiatement toute amputation de l'espace agricole, au profit d'une quelconque destination.

Nous demandons qu'une telle disposition, si elle doit être mise en œuvre en cas de nécessité avérée, soit accompagnée d'un dispositif spécifique très encadré et qu'au final, une garantie soit donnée d'un équivalent en valeur agricole pérennisée.

Proposition de réécriture du sous-titre

Ambition 2030 : conserver les 11 000 ha de SAU ou, à titre exceptionnel, garantir une compensation équivalente en valeur agricole pérennisée.

La récupération de terres inondables (qui ne permettent pas tout type d'agriculture et posent certains problèmes aux agriculteurs) ne doit pas être un prétexte pour laisser artificialiser de bonnes terres agricoles.

Quid de l'extension envisagée de Grande Ile ? Nous pensons que ces terres doivent être utilisées pour de l'agriculture nourricière

Préserver la terre agricole

- La création d'une culture commune entre les municipalités sur le foncier agricole est essentielle car il y a d'énormes disparités. Certaines communes sont très volontaristes comme le Touvet et quelques autres. D'autres considèrent encore que l'agriculture fait partie du passé et qu'on ne peut se « développer » qu'en empiétant sur le foncier agricole.

⁵ SAU : Surface Agricole Utile

- **Nous sommes bien sûr très favorables à un programme d'action PAEN⁶** et encourageons l'accompagnement des communes par une formation à aller vers des PAEN.

Nos préconisations

- **Accompagner un dispositif de préemption prioritaire en cas de vente d'exploitation agricole**
- **Favoriser la création de foncier agricole public** (régies municipales voire intercommunales, fermes communales, pépinières d'agriculteurs ...)
- **Élaborer des projets de territoires agricoles par secteurs géographiques** (vallées, plateaux, balcons, ...), cohérents avec la vision agricole globale de la communauté de communes, et avec des dispositions communes dans les documents d'urbanisme réglementaires locaux.
- Dans le cadre de l'animation foncière : **favoriser les remembrements à l'amiable et les échanges de parcelles louées.**
- **Réflexion globale sur les politiques d'urbanisme permettant d'économiser le foncier, de protéger ou recréer du foncier agricole ; réutilisation des friches industrielles,...**
- **Nous regrettons fortement la disparition des Comités Locaux à l'Installation(CLI).** S'ils ne peuvent plus être financés, une réponse doit être apportée pour mettre fin à l'errance actuelle des porteurs de projet qui ont du mal à identifier des interlocuteurs.

Orientation 4 - Créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et la population

Le CD est bien sûr très favorable à la création d'espaces d'échanges et espère pouvoir y apporter sa contribution

- **Un Conseil de l'Alimentation sur le Grésivaudan** est une excellente idée. Cependant aurait-il pour seul objectif de « rapprocher les élus des instances agricoles » ? Quelle place pour les habitants et les associations ? Ne doit-il pas être aussi un espace de dialogue parmi d'autres ?
- Il y a un vrai besoin pour **des initiatives locales « permettant d'expliquer l'activité agricole »**. L'activité agricole donne lieu à beaucoup de malentendus et d'idées reçues. Les tensions vis-à-vis d'agriculteurs qui traitent sont inadmissibles. Les agriculteurs doivent pouvoir expliquer leurs difficultés, leurs contraintes, leurs pratiques, les évolutions qu'ils ont déjà mises en œuvre.
- **Le sujet des pesticides** n'est pas évoqué, alors qu'il est très présent dans l'esprit des habitants : est-ce un sujet tabou ? Les habitants doivent aussi pouvoir exprimer leurs craintes et leurs questionnements vis-à-vis des traitements sans que cela soit perçu comme de l'« agribashing ». Des questionnements mais aussi une très forte envie de dialogue, une envie d'avoir des agriculteurs qui vont bien sur le territoire, de mieux les connaître sont autant de préoccupations qui remontent de notre groupe de travail.
- Les habitants doivent aussi se questionner avec humilité sur leurs modes de consommation et leurs contradictions. **L'objectif de ces espaces de dialogue est qu'habitants et agriculteurs évoluent ensemble.** « *Nous avons un chemin à faire ensemble* », nous a dit une agricultrice. Les

⁶ PAEN : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains

habitants doivent d'ailleurs être exemplaires car ils ne prennent pas de risque économique comme les agriculteurs! **Le recours à des professionnels de la médiation et de l'accompagnement au changement peut être utile. LE CD pourrait apporter son concours pour faciliter l'information des consommateurs.**

II - FORET

La forêt du Grésivaudan, qui représente plus de 50% du territoire, est en contact direct avec le bassin Grenoblois. A la fois productive et périurbaine, elle est ainsi porteuse de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, au bénéfice de populations importantes à fort potentiel économique. La mise en place d'une véritable politique forestière dans le Grésivaudan, dans la ligne du plan stratégique forestier et de l'embauche d'un technicien faite depuis quelques années, est donc une décision que le Conseil de Développement tient à saluer, et à laquelle il espère pouvoir apporter sa contribution en tant qu'instance participative de la collectivité.

Dans notre recherche d'un juste positionnement pour le CD, à l'occasion notamment de notre refondation, nous avons partagé notre avis en deux composantes :

- D'une part une « expertise d'usage », concept apparu dans nos réflexions de refondation, et auquel cette saisine serait l'occasion de donner corps. Cette expertise sur les besoins de la population ressort clairement du domaine politique. Elle ne prétend pas se substituer à celle des élus, mais contribuer à l'alimenter.
- D'autre part une « expertise technique », sur la base des compétences d'un certain nombre de membres du CD et d'experts consultés. Là aussi cet avis technique ne vient pas se substituer au travail des services techniques, seuls capables de porter un projet sur le long terme : il propose des précisions, parfois des idées complémentaires à étudier, discuter.

Ces deux expertises à nos yeux complémentaires restent des avis ponctuels, mais peuvent donner une ligne pour des collaborations ultérieures. Elles auront en effet permis d'identifier et mobiliser des compétences du territoire qui pourront être activées dans la suite du processus.

Expertise d'usage : la perception de la forêt, les besoins ressentis

Un intérêt croissant de divers publics, et des inquiétudes

La forêt fait régulièrement l'objet de réunions pour des publics variés, dans le Grésivaudan ou en Isère.

- Des réunions culturelles ou **citoyennes** qui se sont multipliées ces dernières années avec la sortie de films grands publics : « Il était une forêt », « Le langage secret des arbres », « Le temps des forêts ». On y partage l'idée de la forêt vécue individuellement comme **espace de liberté**, de loisirs, d'oxygénation et de reconnexion à la nature (jusqu'aux « bains de forêt »), collectivement comme **espace tampon régulateur** pour l'air, l'eau et les sols, les paysages, au total comme **ressource** pour de nombreux **services écosystémiques** dont le bois ne représente qu'une partie. Et on y exprime assez unanimement une inquiétude sur les grandes coupes rases observées sur Belledonne et particulièrement dans le Haut-Bréda. L'opinion généralement partagée est que **la forêt est une ressource renouvelable qu'il est normal d'exploiter**, notamment dans la perspective de la transition écologique, **mais « pas n'importe comment »**. Reste donc à

s'accorder sur les règles de bonne gestion de la forêt sur notre territoire – a priori excluant les (grandes) coupes rases.

- Les **acteurs de l'environnement** se préoccupent des forêts comme **refuge d'une biodiversité en péril**, et comme lieux de **naturalité** dans un territoire artificialisé, de surcroît en transition climatique. Ils expriment donc le souhait d'un réseau de lieux de protection spécifiques sans exploitation, et de règles de gestion adéquates sur les surfaces en exploitation. La forêt forme ainsi l'ossature de la trame verte dans le Contrat Vert et Bleu en cours de lancement sur Belledonne.
- Les **gestionnaires et des propriétaires**, ces derniers difficiles à mobiliser, sont sollicités pour l'application et l'élaboration des politiques forestières. Les préoccupations sur l'économie du bois sont naturellement dominantes dans ces cercles. L'inquiétude principale des associations de propriétaires est que **l'exploitation devienne à court terme impossible**, du fait de son coût, de la baisse constatée des prix du bois, et de l'opposition croissante de la population aux coupes forestières. Parallèlement s'exprime l'inquiétude sur l'impact du gibier sur la régénération, et dorénavant sur le réchauffement climatique dont la réalité est de plus en plus reconnue, via notamment la mortalité de l'épicéa.
- Les relations des propriétaires avec **l'aval de la filière** sont ambiguës : partie liée pour la promotion du bois, mais aussi défiance sur le rapport qualité/prix de l'exploitation, le risque de dégradation de la forêt à long terme. L'ambiguïté est maximale avec les coopératives forestières, sociétés d'exploitation censées être au service de propriétaires - qui s'en défient.
- **L'industrie**, et une partie du monde politique aux échelles régionale et nationale, voient d'abord dans la forêt une ressource matière et énergie réputée renouvelable. Mais ces sphères éloignées peuvent intégrer progressivement les autres aspects de la forêt dans leurs approches. La démarche de l'ADEME, notamment à travers les territoires TEPOS, est exemplaire de cette intégration. Les inquiétudes de l'aval et de l'industrie portent sur **l'approvisionnement**, dont ils attribuent volontiers la stagnation à la frilosité ou l'incurie des propriétaires, puisque les inventaires témoignent de l'importance et même de l'augmentation des volumes en forêt.

Les publics de ces différentes réunions ne se croisent pas nécessairement, et l'un des **rôles de la Communauté de Communes est de les rapprocher**, comme cela a été le cas pour l'élaboration de la stratégie forestière du Grésivaudan, la démarche TEPOS. Son rôle est aussi de toucher d'autres publics, à commencer par une grande partie des propriétaires, qui ont besoin de médiateurs et de garants sur la qualité des interventions, ainsi que le public urbain, usager bienveillant mais jusqu'ici peu partenaire.

L'urgence climatique

Le réchauffement climatique sera bientôt une urgence technique et politique, compte tenu des dépérissements plus ou moins spectaculaires déjà constatés et à prévoir : il convient d'organiser rapidement, en concertation, la manière d'y faire face collectivement. Ceci d'autant plus que la transition énergétique va concerner la forêt sous l'angle du bois-énergie, amenant sur ce patrimoine collectif des pressions qu'il faudra également gérer.

La nécessaire implication de la population

Au final, nous pensons que la forêt, exemple type de patrimoine commun du Grésivaudan, représente un enjeu collectif important pour notre territoire dans la décennie à venir, et nous nous réjouissons de la mise en place d'une politique volontaire. Mais nous pensons aussi que les solutions à mettre en place ne pourront être trouvées sans une mobilisation très large de la population forestière et non

forestière. C'est là un enjeu politique significatif pour la solidarité et la cohésion du Grésivaudan, la forêt pouvant autant être un projet fédérateur qu'une cause de crise.

Vers une vision partagée

Nous pensons qu'une vision partagée est possible, et en tout cas doit être développée entre les divers acteurs et usagers de la forêt du Grésivaudan. Il convient de définir plus précisément ce que sont une « mobilisation respectueuse des bois » et une « exploitation exemplaire ». Cela ne peut se faire que dans une large concertation, mais on peut déjà esquisser de grands objectifs a priori fédérateurs : limiter les coupes rases aux seules récoltes accidentelles, qui devraient se multiplier dans les années à venir, et pratiquer pour l'essentiel des coupes diffuses (dites de jardinage ou de futaie irrégulière), quasi « invisibles », qui contribuent à augmenter la résilience de la forêt, en la conduisant vers une structure irrégulière.

Dans ce contexte de préservation d'une ressource à la fois fragilisée et convoitée, l'augmentation de la récolte est un moyen de gérer la résilience des peuplements avant d'être un objectif en soi. Elle ne peut donc être pratiquée que dans un objectif de qualité et de stabilité de l'écosystème forestier. C'est une condition essentielle de son acceptabilité.

B – Expertise (socio-)technique sur les orientations 2020-2030 et le plan d'actions triennal

Cette expertise suit le plan des orientations/actions objet de la saisine, en y apportant commentaires et propositions complémentaires.

Remarques générales : ciblage des actions, objectif qualité, compétence technique

Les objectifs affichés à 10 ans, +25% de forêt accessible pour +41% de récolte en plus, sont particulièrement ambitieux, sans même considérer la modestie relative des budgets affichés. Il est vrai qu'ils font écho aux chiffres du PNFB/ PRFB (Programme National/Régional Forêt-Bois), tout aussi incantatoires en l'absence de moyens nationaux adéquats. Même s'il est politiquement correct de les afficher, il faut s'en détacher, et rechercher la qualité des interventions avant la quantité. La quantité en volume risque malheureusement d'arriver par les aléas climatiques, il convient avant tout de s'y préparer.

Les interventions nécessairement limitées de la CC devront être bien ciblées pour assurer leur additivité ou leur effet levier. Notamment la CC devrait éviter de trop déléguer à des prestataires en recherche de financement, et pour cela cultiver **sa compétence technique propre, en menant certaines actions en direct.**

Pour cela on peut prendre exemple sur le fonctionnement des PNR de Chartreuse, Bauges, et Vercors, qui ont fonctionné ou fonctionnent avec des techniciens forestiers partagés entre Parc et CRPF.

Plutôt que de simple financeur, il convient d'affirmer une logique de partenaire de projets communs : au besoin coordonnateurs, mais sans se laisser reléguer dans ce rôle. Il peut s'agir de projets techniques, mais aussi scientifiques, avec des partenariats avec les organismes de recherche forestière.

Gérer et renouveler durablement la ressource forestière

Sylv'ACCTES : il s'agit là d'une **action structurante prioritaire**, réalisable sans délais, permettant une réelle réflexion collective sur la forêt que nous voulons sur notre territoire, et sur la sylviculture qui y mène.

Le rôle de la CC est central, mais nécessite **une bonne légitimité technique de l'animateur forêt de la CC**.

Une telle démarche collective demandera des **illustrations/démonstrations sur le terrain** : parcelles pilotes, « marteloscopes » existants à réutiliser ou à installer. On pourra utiliser les résultats du projet OUI-GEF, en lien avec le PNR de Chartreuse et le CRPF (Eventuellement PNR du Massif des Bauges et Coopérative).

Ces parcelles de démonstration formeront des supports adaptés pour le développement d'une culture forestière locale, via des opérations de formation des diverses populations.

Equilibre sylvo-cynégétique :

Ce sujet est important, et déjà largement pris en compte par les **forestiers, très motivés par ces questions : il convient de les laisser s'en occuper**, notamment en matière de formation ; mais aussi donner un **appui politique** pour les décisions réglementaires et les plans de chasse, contribuer aux réunions.

Actions partenariales éventuelles :

- Publicisation des résultats des observations ONF (et forêt privée pour partie) sur les dégâts de gibier lors des martelages.
- Contribution à un réseau de parcelles d'observation enclos-exclos rustique : simples cadres de 1m² posés au sol avec ou sans grillage au-dessus.
- Rapprochement avec l'ONCFS pour développement du réseau OGFH (Observatoire Grande Faune et Habitat) en partenariat avec les divers acteurs.

Aménagement durable des forêts de production

Cette mission relève légalement des propriétaires/gestionnaires (ONF, CRPF, Coopératives, experts...). Mais la CCLG a un rôle d'assembleur, et pourrait être un territoire pilote pour lancer un **Plan Local Forestier**, sorte de SCOT forestier tel que proposé la fédération nationale des Communes Forestières (FNCoFor) dans son manifeste de juin 2019⁷. Un tel PLF prototype pourrait être lancé déjà sur des communes pilotes ou par massifs en partenariat avec la FNCoFor et son antenne régionale URACOFRA, a priori en lien avec le PNR de Chartreuse ou l'espace Belledonne. Cela demande là aussi une légitimité technique et une capacité d'assembleur de la part de la CC, mais peut s'appuyer sur une délégation aux gestionnaires ONF et CRPF, Communes Forestières. Le PLF peut se construire autour de documents existants, dont une partie déjà gérés par l'URACOFRA (par ailleurs porteuse du projet SYMBIOSE financé par l'ADEME) : PAT, schémas de desserte, aménagements forestiers en cours ou en renouvellement, Contrat Vert et Bleu pour Belledonne.

⁷ Refonder la gestion durable de la forêt française : manifeste des communes forestières

http://www.fncofor.fr/appel-a-refonder-7_3090.php

Formation des propriétaires privés et élus à la gestion forestière

Comme indiqué plus haut cette action est à lier avec l'action **Sylv'ACCTES** (Sylviculture), et l'action **Plan Local Forestier** (Aménagement). On pourra y inclure une formation sur l'évaluation de la qualité des coupes forestières avec le CRPF (cf projet OUI-GEF).

Améliorer l'accessibilité de la ressource et augmenter la mobilisation respectueuse des bois.

Restructuration du foncier forestier.

Bourse foncière :

- Avec la maturité et la mutualisation de l'outil bourse foncière, on peut espérer aller vers une forte réduction des coûts (abonnement à un service), libérant des moyens pour les autres actions sur le foncier.

Acquisition de foncier :

- On pourra étudier la possibilité d'un appel à **financement participatif citoyen**, de type Terre de Liens, ou dans un autre domaine Grési 21. Les capitaux versés seraient convertis en parts de groupements forestiers de type SCI (cf SCI de la Cordelière dans la CC des 4 montagnes dans le Vercors Isérois). Ce type de propriété donne l'opportunité d'actions d'animation pour les décisions de gestion et leur mise en œuvre, ce qui suppose là encore une bonne compétence technique de l'animateur de la CC. La rémunération des actionnaires, plutôt symbolique comme dans le cas général de ces placements participatifs, pourrait se faire en partie en nature, c'est-à-dire en bois de feu spécifiquement issu de ces forêts.

Regroupement et mutualisation de l'exploitation des forêts privées et/ou publiques

- Massification, METIS et SYMBIOSE (encouragement à la gestion en commun, ASLGF, GIEEF) : ces actions pourraient être articulés autour de l'outil Plan Forestier Territorial, permettant de les inscrire dans la durée. Les collectivités (communes, communautés de commune) ont un rôle important de garants à jouer sur la qualité et l'équité des opérations sylvicoles collectives.

Amélioration de la desserte structurante intra massif en forêt privée et publique

- Il s'agit là aussi d'une mission essentielle des forestiers, aidés par des financements substantiels de l'Europe, l'Etat et la Région. Mais cette mission demande du temps d'animation et de coordination de projets (intercommunaux ou non), à mener avec continuité et professionnalisme : elle pourrait être assurée par un **technicien partagé entre CC et CRPF** (cf le PNR Chartreuse à ses débuts). Les communes ont par ailleurs un rôle d'appui politique important pour l'obtention des autorisations de passage. Ces actions devraient à terme s'intégrer dans les Plans Locaux Forestiers (pluricommunaux ou communaux).

Harmonisation de la sortie des bois en voirie communale et départementale

- Le concept proposé de **schéma de sortie des bois sur le réseau public** est point important et innovant, à articuler avec les schémas de desserte intra-massifs, lui-même à intégrer dans le Plan Local Forestier.

Développement d'une exploitation forestière exemplaire et accompagnement des exploitants et des ETF.

- A articuler avec Sylv'ACCTES, avec organisation d'interventions ciblées de FIBOIS (formation à la réglementation, appui administratif), mais aussi de FCBA, du CRPF.

Sensibilisation des usagers (randonneurs, VTTistes, des habitants, à la gestion et l'exploitation forestière.

- « Vis ma vie de bûcheron » est une action bien au point à déployer en effet sur Belledonne. Les formations à la gestion forestière pour élus et professionnels pourraient par ailleurs intéresser aussi divers usagers.

Développer le potentiel de la filière-bois locale au service de la transition énergétique

Nota : ces soutiens à la filière s'inscrivent dans une politique départementale, et correspondent aux contreparties d'une contribution à l'interprofession FIBOIS. Nous soulignons l'intérêt pour la direction économie d'appuyer cette filière enracinée dans le territoire, par des aides ciblées dont l'effet multiplicateur sur l'économie locale est particulièrement élevé.

Nous saluons également l'action mis sur le bois matériau sous toutes ses formes, dans une logique de cascade des usages. La promotion directe du bois-énergie est en partie responsable des coupes abusives constatées sur le territoire. La promotion prioritaire du bois d'œuvre, comme la fait depuis longtemps l'ADEME, est nettement plus vertueuse pour l'entretien de l'écosystème forestier, tout en permettant la mobilisation de bois-énergie comme co-produit aux diverses phases de la transformation.

Valoriser les bois locaux selon leur qualité

*Tri des bois : c'est-à-dire développement de l'**exploitation en régie**, qui permet de mieux maîtriser la qualité des travaux, des conditions sociales des ETF. Quelle sont les actions concrètes envisagées ?*

*Contrats d'approvisionnement : Rôle de la CC donneur d'ordre dans les **marchés publics pour promouvoir les bois locaux**. Articulation avec les autres services de la CC.*

Appui à la certification des forêts et des entreprises : action non prioritaire pour la CC, car de la responsabilité des forestiers. La CC peut plutôt se positionner comme donneur d'ordre, exigeant la certification des bois dans les commandes publiques.

Soutenir et accompagner les entreprises de la filière, encourager l'innovation

- *Soutien au maintien et au développement de l'activité économique et des entreprises de la filière-bois. Appui aux entreprises de 2° transformation Priorités sur le foncier : pas n'importe où, en priorité **valorisation des friches industrielles** du territoire.*

Promotion des savoir-faire locaux

- *Répertoire des entreprises, diffusion (Fibois) : oui, mais cela semble relever des missions de base de l'interprofession FIBOIS : donc pas à n'importe quel prix.*

Développement de l'innovation dans les pratiques.

- *PIRE, bois local dans la rénovation énergétique.*
Piste intéressante, en lien avec la promotion du bois construction en général.

Poursuite et valorisation de la commande publique en bois construction

- Possibilité d'action importante de la CC, correspondant à une réorientation de dépenses existantes vers la transition éco-énergétique, avec un effet levier maximum sur l'économie locale et le bilan carbone.

Développement de l'usage du bois dans la construction du bâti privé.

- Action FIBOIS. Soutien d'un projet innovant d'habitat collectif en bois : comment ? Techniquement, administrativement, financièrement ?

Sensibilisation et promotion du bois local comme matériau durable.

- Mission de base de FIBOIS ?

Placer les forêts du Grésivaudan au cœur du système territorial

Compenser les émissions du territoire en finançant les actions forestières.

- En cohérence avec le volet 1, il faudrait autant que possible passer par Sylv'ACCTES, qui a justement pour objet de financer et inspirer des itinéraires sylvicoles vertueux. D'une façon plus large il conviendrait d'inciter les entreprises du territoire à abonder Sylv'ACCTES dans le cadre de leur politique RSA.

Placer la forêt et la filière-bois au cœur des projets d'aménagement du territoire.

- *Prise en compte de la forêt et la filière-bois dans les projets d'aménagement du territoire.*
 Cette préoccupation renvoie à l'étude d'un **Plan Local Forestier** sur tout ou partie du territoire, permettant d'assurer cette prise en compte dans les autres documents de programmation (voir ci-dessous).
 Elle renvoie également aux propositions de **PAEN** faites dans la partie agriculture, dans le cadre général de la construction de la **trame verte et bleue**. C'est bien le fonctionnement interactif des zones agricoles, forestières et naturelles qu'il s'agit d'organiser dans l'espace, pour former avec les zones urbanisées et le réseau de communication un ensemble favorable à la vie sous toutes ses formes, humaine et non-humaine.

Coordination de l'action à l'échelle du massif :

*Animation du **projet stratégique forestier***

⇒ **Animer une sous-commission exclusivement forestière**

La création d'une (sous-)commission forestière à part entière, en relation avec l'importance des actions envisagées en agriculture comme en forêt, permettrait de mieux dégager le temps d'élus/acteurs nécessaire pour l'animation du projet, et de mobiliser et former davantage de correspondants forestiers dans les communes.

⇒ **Cartographie/évaluation des services écosystémiques, à terme mise en place d'une base de données cartographiques.**

L'étude pilote d'un plan local forestier pourrait s'appuyer sur une **cartographie/évaluation des services écosystémiques** fournis par les forêts du Grésivaudan. Cela pourrait faire l'objet d'un stage d'élève ingénieur ou master. L'objectif de cette cartographie serait d'attirer l'attention des habitants

sur les fonctions et usages des divers cantons de la forêt, et de là sur sa gestion. Le stage pourrait avoir un double aspect technique et sociologique, en travaillant sur les données objectives du territoire, et sur les représentations des habitants/usagers.

A terme, c'est la mise en place d'une base de données cartographiques qui serait à étudier avec le département, les Communes forestières (URACOFRA), le Département... conformément au manifeste de la forêt communale dans son point 6. Le Grésivaudan peut prétendre à une action pilote, en bénéficiant de la proximité avec l'université (IGA, LECA) et d'instituts de recherche forestière (IRSTEA-INRA prochainement fusionnés en INRAE pour la sylviculture, FCBA pour l'exploitation forestière).

Constituer la forêt intercommunale comme modèle et support de communication des actions du Grésivaudan.

Gestion durable de la forêt des Rambaudes.

Cette gestion durable devrait être aussi participative que possible, pour assurer sa pertinence, et son efficacité pédagogique.

Ne pas négliger l'importance des forêts publiques, lieux privilégiés d'interventions exemplaires dans le cadre de Sylv'ACCTES.

Considérer également la possibilité évoquée plus haut d'une SCI développée sur financement participatif, et gérée sous garantie de la CCLG.

Il conviendrait de ne pas limiter la pédagogie à la stricte gestion forestière. Des formations, informations, partages sont également à développer sur les aspects naturalistes, culturels, sensibles, historiques, thérapeutiques (« bains de forêt », ...), au total sur l'ensemble des services écosystémiques assurés par la forêt pour les individus et pour le territoire, et finalement sur la manière dont la gestion forestière les prend en compte. Le renforcement de notre lien avec la nature en général et avec la forêt en particulier est une réponse parmi d'autres à la crise écologique. De plus ces actions peuvent être à l'origine de créations d'emplois et apporter un complément d'activité notamment pour les stations thermales, les communes de montagne, les stations de ski

Conclusion

Au terme de cette double expertise-conseil, le Conseil de Développement confirme la pertinence de la démarche engagée sur la forêt.

Il souligne ce qui lui apparaît être des points clés :

- Aller plus loin dans la définition concertée d'une **vision partagée** de la forêt souhaitée (multifonctionnelle, résiliente) et des moyens pour y parvenir : **gestion en futaie irrégulière**, limitation des coupes rases au strict nécessaire (dépérissements, renversées de chablis).
- Confirmer l'orientation prioritaire vers le bois matériau sous toutes ses formes, dans une logique de cascade des usages, le bois-énergie restant confiné à un statut de coproduit fatal.
- Développer un **outil de projection/planification/information/concertation** comme le Plan Local Forestier, sorte de **SCoT forestier** tel que proposé par les communes forestières dans leur récent manifeste⁸ (point 7). Cela suppose notamment une certaine maîtrise des données forestières

⁸ Refonder la gestion durable de la forêt française : manifeste des communes forestières

http://www.fncofor.fr/appel-a-refonder-7_3090.php

(point 6 du manifeste), à envisager à terme notamment avec les PNR voisins et les Communes forestières. Ces outils de connaissance et planification du territoire sont à coordonner avec ceux concernant l'agriculture et les espaces naturels (Trame verte et bleue, PAEN, PADD...).

- D'un point de vue opérationnel, prendre appui sur la démarche **Sylv'ACCTES**, déjà active en Chartreuse et prochainement en Belledonne, et permettant la définition et le financement d'interventions sylvicoles vertueuses.
- Disposer à la CCLG d'une **compétence technique forestière** reconnue, entretenue par la mise en place d'actions en propre, en plus des actions de coordination qui forment naturellement l'essentiel du travail des chargés de mission des collectivités. Voir l'expérience des PNR voisins, notamment le partage d'un technicien avec le CRPF.
- Au-delà de la bourse foncière et de l'achat de parcelles par les collectivités, étudier l'opportunité d'un **financement participatif de l'achat de parcelles forestières**, qui feraient l'objet d'une gestion collective exemplaire animée ou garantie par la CCLG. Une telle démarche, dans l'esprit de Terres de liens ou de Grési21, rapprocherait les habitants de leur forêt tout en contribuant au remembrement forestier.
- Développer les **actions pédagogiques au-delà des seules activités forestières**, sur les aspects naturalistes, sensibles, culturels, historiques, thérapeutiques (« bains de forêt », ...), bref sur l'ensemble des services écosystémiques assurés par la forêt aux individus et au territoire. Le renforcement de notre lien avec la nature en général et avec la forêt en particulier est une réponse parmi d'autres à la crise écologique. De plus ces actions peuvent être à l'origine de créations d'emplois et apporter un complément d'activité notamment pour les stations thermales, les communes de montagne, les stations de ski

Annexe

Enquête CD Grésivaudan mai à novembre 2019

- **Bio, local, végétarien : où en sont les cantines du Grésivaudan ?**
Version résumée
Enquête complète sur demande auprès du Bureau du CD

Bibliographie

- [Cantine Bio : le guide pratique des élus #1 \(site de l'association Un Plus Bio\)](#)
- Agroécologie : <https://agriculture.gouv.fr/infographie-les-fondamentaux-de-lagro-ecologie>
- [Article Dr Payan sur le lien entre cancers du sein et cultures de maïs ou de noix](https://www.ledauphine.com/isere-sud/2018/11/16/des-cancers-plus-agressifs-pres-des-cultures-de-mais-ou-de-noix)
- [Refonder la gestion durable de la forêt française : manifeste des communes forestières](#)



Bio, local, végétarien : où en sont les cantines du Grésivaudan ?

En mai 2019, le Conseil de Développement du Grésivaudan a lancé une enquête sur le territoire de la Communauté de Communes pour connaître les pratiques des communes en matière de restauration collective, via le questionnaire élaboré par le réseau de collectivités national **Un plus Bio**¹. Entre juin et octobre 2019, 28 des 40 communes concernées ont été rencontrées, ce qui représente plus de 5000 repas/jour, essentiellement en cantine scolaire.

Sont passés au crible les modes de gestion, introduction du bio, part du local, menu végétarien, formation du personnel, coût du service, contrôle et évaluation et lien avec les autres politiques locales. Chacune a pu décrire ses difficultés et bonnes pratiques.

Trois types de profil se dégagent :

- * les communes à la pointe d'un sujet ou pionnières (Le Plateau, Crolles, Laval, ...)
- * les communes qui veulent améliorer, qui essaient, sans tout révolutionner
- * les communes où le service fonctionne et ne souhaitent pas s'impliquer plus

84% des communes font appel à un délégataire, parfois en groupement de commande ou dans le cadre de syndicat. Une des communes a revu de façon approfondie son Cahier des Charges de restauration, pour introduire plus de bio et de local. Il a été mis à disposition des communes de la vallée. L'un des prestataires s'est engagé pour mettre en œuvre ces nouveaux objectifs : il a été retenu dans 15 communes sur 30 en délégation. **L'innovation dans la passation de marché, dans l'organisation entre communes est nécessaire** et tire la qualité vers le haut, fait baisser le prix des repas, donne du poids pour le contrôle.

Ces communes sont étonnamment **en faveur d'une gestion en cuisine centrale, éventuellement mutualisée avec d'autres communes ou collectivités par bassin de service**. Les efforts demandés en investissements, en compétences et en gouvernance semblent difficiles à engager. La communauté de communes est sans doute une ressource incontournable pour étudier cette mutualisation.

Concernant le contenu des assiettes, toutes les communes ne sont pas en situation de répondre aux enjeux de la loi EGALIM au 1^{er} janvier 2022². **Elles ont notamment des difficultés à être claires sur la part de bio dans leur menu**. Pour celles qui sont annoncent cette part, les taux atteints varient de 20 à 40%, sans savoir si c'est en volume, en composante, en poids, en valeur d'achat ... Certaines assurent des produits bio chaque jour, même en faible quantité (parfois juste le pain). D'autres ont instauré des menus totalement bio à fréquences régulières. Un effort de communication est fait sur certains menus (sigles bio ou local, par exemple). Plusieurs communes souhaitent axer leur effort sur l'introduction de produits frais, quitte à diminuer légèrement la part de bio.

Les communes sont parfois assez démunies pour trouver des approvisionnements en bio et local. La plateforme « Mangez Bio Isère » n'est pas toujours connue. Et les habitudes sont difficiles à changer. Elles concentrent leur effort **sur les produits sensibles comme les fruits, légumes et produits laitiers**. Les viandes sont plus rarement bio, mais très souvent de provenance locale (Isère, Région). L'introduction de pain bio est souvent la première étape.

L'instauration d'un menu végétarien ou d'un repas sans viande est en progression : de 1 repas par semaine pour la gestion directe à 1 repas toutes les 2 semaines en général pour la gestion déléguée. En revanche, l'instauration de ces menus végétariens vient **bousculer les recommandations pour**

¹ L'association Un Plus Bio est née en 2002 pour favoriser l'introduction d'une alimentation biologique et durable en restauration collective. Collectivités, élus, cuisiniers, fondations, réseaux associatifs, parents d'élèves et citoyens font partie de ce vaste réseau dont le Club des Territoires Un Plus Bio est l'instance qui représente les collectivités les plus engagées dans des politiques publiques alimentaires innovantes, orientées vers le bio, le local et le développement des territoires.

² En particulier : atteindre 20% de bio en valeur d'achat, expérimenter 1 repas végétarien par semaine



l'élaboration des menus conseillés dans le Programme National Nutrition Santé. Le personnel n'a pas toujours la formation pour adapter les menus à ces nouvelles exigences.

Les parents émettent parfois des inquiétudes sur l'absence de viande qu'il convient d'apaiser par **des temps de concertation ciblés**. Les communes sont plus ou moins concernées par la demande parentale de menus spécifiques. **Pour des demandes liées à des différences de modes de vie ou culturelles, les communes sont parfois embarrassées.** Elles forment par exemple leur personnel à reconnaître des demandes spécifiques et à y répondre en toute discrétion. Certaines donnent la possibilité d'un menu sans viande chaque jour.

Les communes ont donc **besoin de plus d'information sur la mise en œuvre de la loi EGALIM**, notamment sur **les modes de calcul de la part de bio**. Elles sont en demande de **formations sur les nouvelles cuisines** et de pouvoir échanger avec des confrères ou diététiciens. **Les contraintes des marchés publics ne facilitent pas la mise en œuvre de ces changements.**

Un des enjeux est de maintenir des tarifs accessibles malgré l'augmentation de la part du bio³.

Concernant le personnel, les communes sont inquiètes de **la fragilité de leur organisation**. Elles rencontrent des difficultés comme le remplacement lors de départ ou de maladie (manque de candidature) ou l'annualisation du temps de travail de leur personnel si les cuisines centrales sont amenées à produire des repas pour les Centres de Loisirs, pour les seniors, ...,

La Communauté de Communes pourrait apporter son soutien pour **Identifier des formations adaptées aux besoins du personnel communal** (Hygiène, Comportement, Recettes, lutte contre le gaspillage), **assurer des temps de coordination** entre agents et élus ou **organiser un pool de remplacement** pour pallier le manque de personnel formé.

Les communes font toutes **le constat de la difficulté de contrôler et d'évaluer le service**. Pour les communes en gestion directe, le contrôle est obligatoire et l'évaluation est plus facile à intégrer dans le processus. La communauté de communes pourrait aider ces communes en **apportant des outils méthodologiques pour faciliter le contrôle des prestations** ou en accompagnant **la mise en place du Label Ecocert « En cuisine »** : pesée des déchets, produits de nettoyage sains, compostage, formation et valorisation du personnel...

La lutte contre le gaspillage est unanimement intégrée, soit par des actions préventives (se servir de justes portions, en proposant aux enfants de se resservir si besoin ; revoir les portions lorsque le service est en mode self-service) ou par des actions curatives (challenge Zéro reste déchets, compostage, poulailler collectif, restes fournis à la ferme locale). **Une action importante est menée auprès des prestataires pour modifier les contenants et s'assurer des services en barquettes inox plutôt que plastique.**

Autre enjeu, **reconditionner les surplus de repas pour en faire bénéficier des publics qui en ont besoin**. Pour cela, le maintien au chaud et le reconditionnement sont essentiels. Certaines communes ont commencé à réfléchir à leur organisation (service à table ou self) pour permettre ce reconditionnement.

Si le lien de la « Fourche à la Fourchette » semble évident, il reste difficile à mettre en place. La plupart des communes regrettent de ne pas pouvoir se fournir auprès des agriculteurs de leur commune, pour des raisons de volumes, de livraison ou de réglementation. **Plusieurs communes font preuve de volontarisme, en soutenant à l'installation des agriculteurs**, notamment en maraîchage ou par la protection des zones agricoles dans les documents d'urbanisme.

³ Le prix des matières premières varie d'environ 1,7€HT à 3,5€HT. Les communes avec cuisines centrales annoncent les prix les plus bas (1,7 à 2€HT). Le prix de revient est de l'ordre de 9 à 13€, garderie comprise. Le prix facturé hors QF est de l'ordre de 5,5 à 8,5€



Saisine : Synthèse des propositions sur le projet Agriculture et alimentation

Orientation 1 - Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette

Structurer l'amont, massifier la distribution de produits locaux

- Réserves sur la formulation « Acheminer beaucoup plus de production locale vers la grande distribution » : favoriser aussi les alternatives innovantes aux GMS, tout en accompagnant le changement de comportement des consommateurs
- Promouvoir des produits locaux qui soient aussi durables et sains grâce au soutien concomitant au développement de l'agroécologie sur le territoire
- Etre vigilant sur la marque Ishere (critères de qualité, transparence du cahier des charges)

Améliorer l'accessibilité sociale

Dans la Restauration collective

- Ambition annoncée de 80% de durable dont 50% de bio à atteindre dès 2025. Pour 2030 : 100% d'alimentation durable pour nos enfants dont 80% de bio
- Accompagner à une réelle mise en œuvre de la loi Egalim
- Accompagner aussi les communes ayant un prestataire (cahier des charges) et les communes souhaitant passer en régie directe (cuisines par bassins de services ?)

Concernant la cible famille/nouveaux parents

- Prendre en compte l'aspect santé (vulnérabilité des « 1000 premiers jours »)
- Réfléchir sur les moyens d'accompagner au changement de comportement

Orientation 2 - Réussir la transition vers un modèle plus résilient

Ambition à 10 ans : pour le CD : 100% d'agroécologie dont le bio sur l'ensemble du territoire.

Développement de l'agriculture nourricière, avec critères de qualité : CD extrêmement favorable

Propositions :

- Outre la protection des périmètres de captage : plan prévisionnel plus large pour l'agroécologie, à une échéance de 12 ans, et par étapes de 3 ans, en cohérence avec la promotion des produits locaux, durables et sains
- Réflexion sur le label HVE et ses limites dans le cadre du PAiT.
- Importance de l'argumentation économique en faveur de l'agroécologie, et d'un accompagnement personnalisé des agriculteurs
- Articulation avec le PCAET (couvert des sols nus) et avec le plan Ecophyto (charte de bonnes pratiques pour la nuciculture, autres fermes DEPHY,...)



Orientation 3 – Préserver la terre agricole de production agricole pour répondre aux besoins des habitants

Proposition de réécriture de l'orientation 3 : « **garantir la potentialité foncière existante de manière à permettre l'évolution de la production agricole actuelle pour mieux répondre aux objectifs d'une agriculture nourricière locale, durable et saine** »

Le CD est opposé à l'idée d'un sacrifice de l'espace agricole compensé par un « équivalent en valeur ajoutée ». Cette disposition, si elle doit être mise en œuvre en cas de nécessité avérée, doit être accompagnée d'un dispositif spécifique très encadré et une garantie doit être donnée d'un « équivalent en valeur agricole pérennisée »

- Le CD est très favorable au développement des PAEN
- Quelques propositions : élaborer des projets de territoires agricoles par secteurs géographiques (vallées, plateaux, balcons, ..), accompagner un dispositif de préemption prioritaire en cas de vente d'exploitation agricole et favoriser la création de foncier agricole public, avoir une réflexion globale sur les politiques d'urbanisme pour économiser le foncier

Orientation 4 - Créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et la population

Le CD est très favorable à tout ce qui peut favoriser une meilleure compréhension entre agriculteurs et habitants, et souhaite y apporter sa contribution